***Règlement du 10 km et 3 km 2022***

**Toutes les mesures sanitaires éventuellement en vigueur le jour de la course seront mises en place et feront l’objet d’une adaptation au présent règlement.**

* **Organisateur**

Athlétisme Club Vitryat, Espace Lucien Herr, 6 rue de la couronne des Indes 51300 Vitry le François

@ : athletisme-club-vitryat@outlook.fr      web :  facebook.com/profile.php?id=100057172701401 tel : 06 69 53 28 30

* **Présentation**

Quatorzième édition des 10 km et 3 km de vitry le François « ***Corrida Vitryate*** », le dimanche 18 septembre 2022.

Départ de la course à 9h15 pour le 3 km

Départ de la course à 10h pour le 10 km. Course mesurée officiellement FFA

Des meneuses et meneurs d’allure seront présents sur 40’ , 45 ‘ , 50’ , 55 ‘ et 60 ‘ sur le 10 km

* **Nouveau parcours**

Pour le 10 KM

La compétition se déroule sur des voies semi-fermées à la circulation dans les rues de Vitry le François

Un nouveau parcours plus roulant est proposé en 2 boucles et emprunte une partie des pistes cyclables/

Départ rue Aristide Briand et arrivée sur la Place d’Armes. Deux boucles à effectuer.

Chaque kilomètre est matérialisé au sol.

Le parcours est conforme au règlement des courses sur route. Il a été mesuré par un officiel Hors Stade.

Tout accompagnateur (**vélo, trottinettes,  rollers, chien...**) est interdit sur le circuit pour des raisons de sécurité.

Point d’eau au 5ème kilomètre. Ravitaillement complet à l'arrivée.

Pour le 3 KM

La compétition se déroule sur des voies semi-fermées à la circulation dans les rues de Vitry le François

Un nouveau parcours plus roulant est proposé en 1 boucle et emprunte une partie des pistes cyclables/

Départ rue Aristide Briand et arrivée sur la Place d’Armes. Une boucle à effectuer.

Pas de point d’eau sur le parcours. Ravitaillement complet à l’arrivée.

* **Inscription**

Inscription en ligne sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com) jusqu'au **MERCREDI 14 septembre 2022** sous réserve de disponibilité de dossard.

Les courses sont limitées à  **700 coureurs** pour des raisons de sécurité et d'organisation révisable selon les mesures sanitaires.

**Possibilté d'inscription le jour et la veille de la course** sous réserve de disponibilité de dossard.

La course est ouverte à tous à partir de la catégorie Cadet U18 (**2006**) pour le 10 km

La course est ouverte à tous à partir de la catégorie Benjamins ( **nés 2010 et avant** ) pour le 3 km

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire de, soit :

  – une licence **Athlé compétition**, **Athlé Entreprise**, **Athlé Running**, délivrée par la FFA ou d'un **Pass' J'aime Courir** délivré par la FFA (les licences Athlé Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

  – une licence sportive d'une fédération **uniquement agréée\*** sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition** ;

\*  **Fédération des clubs de la défense (FCD)**

**Fédération française du sport adapté (FFSA)**

**Fédération française handisport (FFH)**

**Fédération sportive de la police nationale (FSPN)**

**Fédération sportive des ASPTT,**

**Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)**

**Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)**

**Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)**

  – un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition** (photocopie acceptée) datant de moins d’un an le jour de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Toutes les licences doivent être en cours de validité à la date de la compétition.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné de sa traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Autorisation du tuteur légal obligatoire pour les mineurs sauf s'ils sont inscrits par un club FFA.

Tout engagement implique **la connaissance et l’acceptation du présent règlement**.

* **Droits d'engagement**

Les droits d'engagement sont de **10 € et 3 € supplémentaire en cas d’inscription sur place sur le 10 Km**

Les droits d'engagement sont de  **3 € et 3 € supplémentaire en cas d’inscription sur place sur le 3 Km**

Le coureur peut vérifier son engagement sur le site le sportif.com

**Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement de frais d'engagement pour quelque raison que ce soit.**

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte (pas de certificat médical ou certificat non conforme ou pas de règlement du droit d'inscription)**

* **Dossards**

Retrait du dossard le jour de la course à partir de 7h30sur **la zone d'arrivée Place d’Armes** **51 300 Vitry le François**

Récupération possible **le samedi 17 septembre 2022 entre 14h et 18h00 au même endroit**

**Justificatif à présenter pour le retrait de votre dossard** (licence, carte d'identité, etc).

Tout engagement est personnel. La rétrocession de dossard est interdite.

Aucun transfert d’inscription n’est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L’organisateur décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.

* **Sécurité**

La structure médicale mise en place est conforme au règlement type des épreuves pédestres édicté par la FFA.

Un poste de secours fixe est prévu à l'arrivée avec une équipe de secouristes de la Croix Rouge

* **Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques **intégrés au dossard**.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du coureur.

Prestation de chronométrage assurée par la société ***LE SPORTIF*** (Le Sportif.com).

* **Classements et Récompenses**

**Pour le 10 km**

Différents classements seront établis :

  - un classement scratch

  - un classement par catégorie homme et femme de cadet à Master 10

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée et mise en ligne sur les sites internet : [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)  et  facebook.com/profile.php?id=100057172701401

Récompenses à **tous les arrivants** + 5 premiers au scratch hommes et femmes +  premiers de chaque catégorie de cadets à Master 10, homme et femme

Remise des prix sur le podium d'arrivée. **Présence obligatoire pour toute récompense**. Les récompenses non distribuées resteront à l'organisation.

**Pour le 3 km**

* Un classement scratch pour les 3 premiers et les 3 premières femmes

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée et mise en ligne sur les sites internet : [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)  et  facebook.com/profile.php?id=100057172701401

Récompenses à **tous les arrivants** + 3 premiers au scratch hommes et femmes

Remise des prix sur le podium d'arrivée. **Présence obligatoire pour toute récompense**. Les récompenses non distribuées resteront à l'organisation.

* **Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA. L'inscription à l'épreuve implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

* **Environnement**

Le concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter ses détritus en dehors des poubelles situées sur le parcours et la zone d'arrivée

Pensez au covoiturage pour venir à la course.

* **Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

* **Droit à l'image – Informatique et Liberté**

Les participants laissent leur droit à l’image aux organisateurs, ses ayants droits et partenaires pour une durée de 2 ans.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d’accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Si je souhaite qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires, j'en fais la demande à l'organisateur. Pour que mon nom ne figure pas non plus sur le site de la FFA, je fais personnellement la demande sur « dpo@athle.fr »

* **Force majeure**

**En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.**

* **Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (sauf frais d'inscription d'engagement par internet), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

* **Renseignements**

par mail :  athletisme-club-vitryat@outlook.fr

ou sur : facebook.com/profile.php?id=100057172701401   ou tel : 06 69 53 28 30



